

ELECTRICITE DE FRANCE
Service National

GAZ DE FRANCE
Service National

DIRECTION DU PERSONNEL

N81-35	I.G.
Direction du Personnel	
Manuel Pratique 621/263	
Date : 27 octobre 1981	Diffusion Générale à afficher

**Objet : DROIT A PENSION DES AGENTS
MERES D'UN OU DEUX ENFANTS**

Par décision de Messieurs les Directeurs Généraux, l'anticipation d'âge et la bonification de service d'un an par enfant né avant la cessation d'activité, accordée depuis la décision de 1955 aux agents **mères d'un ou de deux enfants sont doublées pour le deuxième enfant.**

Cette mesure prend effet au **1er octobre 1981.**

Les agents féminins pensionnés statutaires à cette date bénéficieront de la bonification de service.

Le Directeur

J.M. COGNET